
Claude Fournier
Président de l'Institut québécois du cinéma

Numéro 120, avril 1985

Le cinéma au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/50847ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (imprimé)

1923-5100 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1985). Claude Fournier : Président de l'Institut québécois du cinéma.
Séquences, (120), 15–19.

Je crois que le mot est trop fort. Mais faire des choix, c'est quelque part orienter. J'en suis parfaitement consciente. Cela fait surgir évidemment le problème de l'objectivité et de la subjectivité des décisions. Nous essayons de développer de plus en plus des mécanismes et des outils objectifs pour l'attribution de l'aide financière. Mais il est impossible d'être totalement objectif en création. Un scénario ne s'évalue pas avec seulement une grille et des points. Même si l'on se veut objectif, on juge toujours avec sa formation, son talent, sa culture, ses goûts. C'est inévitable. C'est un exercice difficile. Nous le faisons toujours avec délicatesse et parfois avec angoisse.

— **Votre exercice de 1984-1985 se termine le 31 mars. Trouvez-vous**

le bilan positif?

— Je suis très contente de l'année qui se termine parce que l'espoir revient. C'était la misère en 1982. Actuellement, beaucoup de gens travaillent, plusieurs films sont produits, plusieurs sont en préparation. Nous arriverons à une douzaine de longs métrages de fiction, plus six documentaires de long métrage. Une tendance se fait sentir. Regardez le Répertoire des films québécois 1984, on y dénombre de nombreux films avec enfants. Plusieurs autres sont en préparation. Est-ce l'Année internationale de la jeunesse qui a inspiré les créateurs?

— **L'année 1985-1986 s'annonce-t-elle prometteuse?**

— Oui. Nous avons déjà reçu une quantité de scénarios intéressants et diversifiés. Je demeure optimiste.

Pour moi, faire du cinéma au Québec, c'est une histoire d'amour.

— **Pouvez-vous dire que le cinéma québécois traverse une crise ou est en bonne santé?**

— Il est en meilleure santé. Ce n'est pas encore le grand rythme de croisière. Avec une belle complicité du milieu, je pense que nous sommes sur une bonne piste. Naturellement, nous sommes un petit pays. Ce qui joue contre nous, c'est l'exiguïté du marché. Nous sommes les seuls francophones en Amérique du Nord. La Société générale du cinéma du Québec se substitue au marché d'une façon certaine. Si nous étions 250 millions d'habitants, la Société générale n'aurait pas sa raison d'être. Mais je crois qu'elle joue un rôle de plus en plus essentiel.



Claude Fournier

Président de l'Institut québécois du cinéma

1972 - La Vraie Nature de Bernadette



1972 - La Maudite Galette



1972 - Ixe-13



30 ans de cinéma au Québec

Séquences — Nous avons la Régie du cinéma et la Société générale du cinéma du Québec. Comment se situe l'Institut québécois du cinéma par rapport à ces deux organismes.

Claude Fournier — Selon la loi, l'Institut conseille le Ministre des Affaires culturelles et oriente la façon dont la Société générale du cinéma du Québec doit dépenser et investir l'argent fournit par le ministère des Affaires culturelles. De plus, la Régie du cinéma doit nous consulter sur sa réglementation et dans certains domaines, par exemple, sur la définition des normes de reconnaissance d'un film québécois. Ces normes vont être ensuite appliquées autant par la Régie du cinéma et la Société générale du cinéma du Québec que par le ministère du Revenu pour les abris fiscaux.

— **Si je comprends bien, vous supervisez ce qui se fait ou bien vous conseillez ce qui va se faire.**

— Pour la Société générale du cinéma, je peux dire que nous supervisons ce qui se fait. À partir du mandat que nous avons d'orienter la façon dont la Société générale construit les programmes et dépense l'argent, nous avons

vraiment le rôle du superviseur. On ne peut donner une mission sans s'assurer que la mission est bien remplie. Quant à la Régie, notre rôle est beaucoup plus celui de conseiller.

— **Êtes-vous arrivés à définir ce qu'est un film québécois, comme vous l'impose la loi 109?**

— Nous sommes arrivés à une formulation qui sera rendue publique bientôt. L'ancien Institut québécois du cinéma s'était penché pendant deux ans sur ce projet. Nous pensons avoir trouvé une définition assez flexible. Nous avons dû consulter les gens de l'industrie — puisque l'Institut québécois du cinéma représente l'industrie — et aussi la Société générale du cinéma afin de voir comment nos normes de définition s'appliqueraient sur le plan pratique. De plus, il fallait obtenir l'assentiment du bureau de la réglementation du Québec qui voit à ce que toutes les formulations soient légales.

— **Dans vos principes, vous affirmez que « la reconnaissance découlant du succès doit être généreuse et la confirmation de l'échec nettement signifiée. » Est-ce à dire qu'un réalisateur qui aurait raté un film serait relégué aux**

oubliettes?

— Cette formulation de l'an dernier a été reconduite cette année. Suivie à la lettre, cette formulation m'apparaît simpliste. Quel est donc l'esprit de cette idée? Il s'agit simplement d'orienter les investissements de la Société générale du cinéma vers les gens qui, en règle générale, ont connu un certain succès et qu'elle n'investisse pas de façon aveugle et démesurée dans des projets où des gens ont constamment des échecs. Voilà l'esprit de ce principe. Il est évident qu'un échec ne devrait pas automatiquement détruire quelqu'un ou un groupe. Il reste qu'il y a souvent, dans notre cinéma québécois, des chapelets d'échecs qui sont rarement reconnus de la même façon que les succès. Il faut également reconnaître l'échec et celui qui échoue constamment devrait profiter un peu moins facilement des fonds que la Société générale du cinéma peut mettre à la disposition des gens.

— **Qu'entendez-vous par « certains systèmes d'aide automatique » qui semblent en vogue dans d'autres pays?**

— Idéalement nous aimerions que

1972 - Les Colombes



1972 - Le Temps d'une chasse



1972 - Tranquillement pas vite

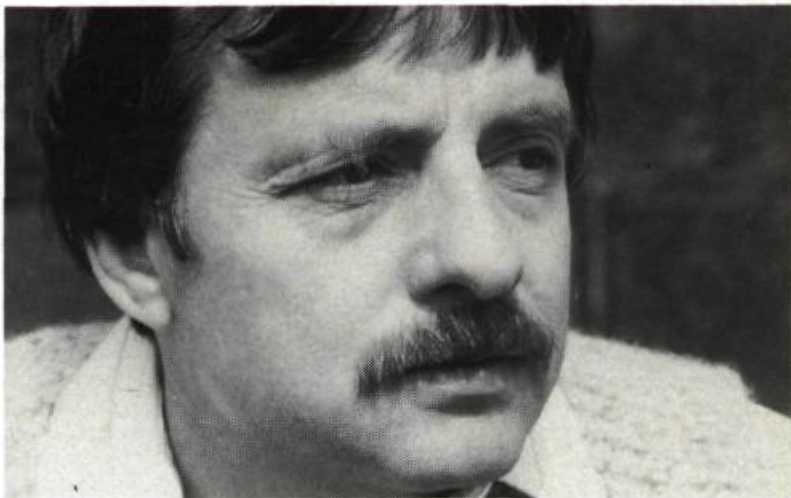


30 ans de cinéma au Québec

la façon d'investir de la Société générale du cinéma devienne de plus en plus automatique. C'est-à-dire qu'il y ait le moins d'écart d'interprétation possible. Par exemple, si un projet dans lequel la Société générale est impliquée a été porté à l'écran, l'année suivante le scénariste bénéficie automatiquement — cette année, le projet va s'étendre aux réalisateurs — d'une prime de 10 000 \$ qui doivent être appliqués à un autre projet. Cela donne au bénéficiaire une sorte de levier qui, dans des négociations (par exemple, avec des producteurs), pourra faciliter un futur projet, puisqu'il aura en banque 10 000 \$. Voilà, c'est automatique. Nous voudrions mettre ce système d'aide automatique du côté de la distribution. Par exemple, si un distributeur réalise un montant important, à chaque 100 000 \$ d'entrées, il recevrait 1 000 \$.

— **Est-ce un cadeau ou cet argent doit-il être réinvesti dans le cinéma?**

— Cet argent doit être réinvesti dans un prochain projet. L'argent est donné au scénariste et le contrat signé stipule que cet argent doit être attribué à un projet de son choix. Le récipiendaire doit alors s'engager



à remettre à une date déterminée le synopsis du projet. Ce qui n'oblige pas la Société générale du cinéma d'investir dans ce projet, si elle ne l'aime pas.

— **L'Institut a-t-il pour mission d'encourager les coproductions?**

— Nous demandons que la Société générale du cinéma s'intéresse particulièrement à des coproductions avec l'étranger et même avec les provinces. Avec le concours du ministère des Affaires culturelles, l'Institut est en train de négocier

une formule de coproduction avec l'Alberta. Actuellement, l'Alberta est une des seules provinces qui a des conditions d'aide ou de développement du cinéma qui s'apparentent un peu aux nôtres. Nous avons essayé de trouver une formule d'entente pour des coproductions. Nous avons même commencé à négocier avec Sovin Film en Union Soviétique. Donc, il faut savoir que ce désir de coproduction était freiné, parce que nous n'arrivions pas à définir ce

1973 - Kamouraska



1973 - Réjeanne Padovani



1973 - Les Dernières Fiançailles



30 ans de cinéma au Québec

qu'est un film québécois. Il était donc presque impossible de s'engager dans la coproduction avant de pouvoir identifier le film québécois. Si nous réussissons à définir le film québécois, il sera plus facile de monter des coproductions parce que dans les autres pays — comme la France — les normes de reconnaissance d'un film national sont précises et admises. Il fallait donc faire ce travail ici. C'était compliqué parce que chaque fédération, chaque quart de métier tire les avantages de son bord. Si l'Institut comme institution a l'avantage de représenter tous les secteurs du milieu, il a aussi le désavantage d'avoir tous les secteurs du milieu autour d'une même table. Pour moi, en tant que nouveau président, il me revient d'assurer que tous les secteurs du cinéma au Québec puissent s'harmoniser pour le bien général. C'est toujours difficile de transcender le bien particulier pour atteindre le bien général.

— Puisque nous parlons d'harmonie, comment sont les rapports entre la Société générale du cinéma du Québec et l'Institut québécois du cinéma?

— Sans doute y a-t-il une situation porteuse de conflits possibles, parce que l'Institut est l'orienteur et la Société générale la distributrice d'argent. Toutefois chaque organisme est en train de prendre sa place. Cette année aura été sûrement moins houleuse que celle de l'an dernier qui était l'année de la fondation des organismes et où il fallait que chacun trouve sa place. Évidemment, l'organisme dispensateur d'argent a toujours envie d'avoir une complète autonomie. Je pense, par ailleurs, que c'est une belle originalité de la loi 109 que les personnes qui ont l'argent soient sous une sorte de gouverne des gens de l'industrie qui cherchent à dire leur mot dans la distribution des sommes d'argent.

— L'Institut ne se sent-il pas frustré de ne pas avoir à distribuer des sommes d'argent?

— C'est sans doute la seule frustration que l'Institut n'ait jamais eue. Non. L'Institut a une idée précise du rôle qu'il joue et de la place qu'il tient. Quand on connaît bien sa place, on ne peut pas avoir de frustration de ne pas posséder plus de pouvoir. Je crois que l'on a les pouvoirs qu'on veut prendre

et garder. Nous avons l'intention de garder la plus grande autonomie possible par rapport au ministère des Affaires culturelles lui-même et beaucoup d'autonomie par rapport à la Société générale. Cela ne nous empêche pas d'être à l'écoute du milieu et à l'écoute de la Société générale qui administre le budget et qui fait face régulièrement aux différents aspects des problèmes de l'industrie. Je pense donc que la jurisprudence va faire en sorte que les conflits ne pourront pas survenir d'ici quelques années. Je dois dire que s'il y avait conflit, il faudrait recourir au Ministre et cela n'est guère souhaitable ni pour l'Institut ni pour la Société générale. De plus, je pense que le milieu est en train d'atteindre une maturité qui fait que malgré tout chacun arrive à transcender les intérêts particuliers de son secteur. Quand il y aura eu cinq ou six années de croisière relativement paisible, il sera difficile ensuite pour d'autres conseils d'administration de mettre des entraves.

— Vous qui êtes à la fois président de l'Institut et impliqué directement dans l'industrie du cinéma, le cinéma québécois est-il sur une

1973 - La Tendresse ordinaire



1973 - Quelques Arpents de neige



1973 - Taureau



30 ans de cinéma au Québec

bonne voie et son avenir est-il prometteur?

— Personnellement, je trouve que, pour le moment, le cinéma québécois est dans une très mauvaise situation. Pourquoi? Parce qu'il ne tient pas assez compte des goûts du public et des besoins du show-business. Les cinéastes ont une tendance désastreuse à beaucoup s'écouter et à ne pas assez tenir compte des gens à qui les œuvres s'adressent. Je pensais que les choses s'amélioreraient. J'ai assisté aux *Rendez-vous du cinéma québécois* et je ne trouve pas qu'on fasse beaucoup de progrès dans ce sens. C'est pourquoi je suis inquiet parce qu'à un moment où le cinéma mondial traverse une période difficile, si on ne s'occupe pas suffisamment du public qui reste et qui diminue, je crains qu'on ne se retrouve dans une impasse dangereuse.

— Voulez-vous dire qu'on fait trop de cinéma d'auteur?

— Je pense vraiment qu'on fait trop de cinéma d'auteur. Dans mon esprit, le cinéma d'auteur est devenu presque quelque chose de péjoratif. Il reste que le cinéma est nullement une entreprise d'un groupe de

créateurs. Pour moi, le cinéma d'auteur est une fausse notion du cinéma. Je veux bien qu'il y ait du cinéma plus personnel. Il reste que le cinéma est une démarche collective pour une collectivité. C'est presque malhonnête de parler d'un réalisateur comme d'un auteur de film. En fait, ce réalisateur a collaboré avec un directeur de photographie qui a imprégné le film d'une certaine vision, avec un scénariste, avec un monteur, etc. C'est donc un travail de création collective qui s'adresse, à cause de ses coûts considérables, à un vaste auditoire. Ce n'est pas l'œuvre d'une personne s'adressant à un petit groupe de privilégiés. À cause de ce que coûte ici, au Québec, un film, il faut absolument qu'on tienne compte du public.

— En terminant, pouvez-vous dire si l'Institut s'est donné des priorités?

— Pendant mon mandat de président, je voudrais que:

- l'Institut trouve sa vraie place dans la géographie politique du milieu cinématographique et qu'on le sente présent;
- l'Institut soit l'instigateur d'un centre national de formation post-universitaire de cinéastes de films

et de vidéos;

- l'Institut rende des services tangibles à l'industrie cinématographique. Je ne veux pas qu'il se contente d'être un organisme un peu intemporel. J'aimerais qu'il fasse une collecte informative sur tous les secteurs de l'industrie et qu'il analyse les données recueillies. Que ces données soient mises à la disposition des gens de l'industrie. Pour l'Institut, elles serviront de base pour l'orientation à donner à la Société générale. Actuellement, pour orienter la politique de l'État et de la Société générale, nous n'avons que notre expérience et notre instinct. Avec ces données nous ferions d'une pierre deux coups. Nous accomplirions un travail qui ne se fait pas actuellement et, de plus, nous disposerions d'outils d'interprétation et de décision. Ainsi nous rendrions service à l'industrie d'une façon pratique. Comme nous touchons de l'argent qui ne va pas à la production, nous serions heureux que cet argent ait des répercussions concrètes dans l'industrie cinématographique.

1974 - Il était une fois dans l'Est



1974 - La Gammick



1974 - Les Ordres



30 ans de cinéma au Québec